

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau du PETR
séance n°8

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 10 novembre 2022 – 18h30**

Salle du Conseil – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

■ **Approbation du procès-verbal et signature du feuillet de clôture du bureau du 8 septembre 2022**

■ **SCoT-Urbanisme**

- Révision du SRADDET : réponse du SCoT sur la proposition faite par la Région en matière de réduction de consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF).

■ **Contractualisations** : points d'informations

- LEADER 2023-2027 : désignation des membres du collège public,
- CRTE :
 - ✓ Date de COPIL à fixer
 - ✓ Priorisation des fiches-actions à présenter.
- Territoire En Action :
 - ✓ Répartition de l'enveloppe financière en lien avec l'ingénierie du Pays
 - ✓ Programmation immédiate des opérations ou intégration au « fil de l'eau » ?

■ **Questions et informations diverses**

- Point d'information sur la composition actuelle de l'équipe technique et sur les recrutements en cours,
 - Expérimentation covoiturage avec la région BFC.
-

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à 18 heures 30, un Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenu, dans la salle du Conseil, à la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 3 novembre.

Membres du bureau

- **En exercice** : 8
- **Présents (8)** : BERTHET Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, HENNING Frederick (arrivé à 19h30), RENEVIER Michel, Agnès TODESCHINI, Régis VILLENEUVE.

Présidents des EPCI membres (assistant à titre informatif)

- **Présents** : BLINETTE Alain (CCVG).
- **Excusés** : DOUSSOT Dimitri (CC4R), MILESI Nicole (CCMG).

Equipe technique

- **Présents** : BARTHELET Robin, MAIRE Laurence.

Le quorum est atteint à compter de 5 participants.
8 personnes sont présentes. Le quorum est donc atteint.

Le président du PETR, Didier CHEMINOT, ouvre la séance à 18h30.

Il procède ensuite à la nomination d'un secrétaire de séance, en la personne de Régis VILLENEUVE, désigné à l'unanimité.

Enfin, il présente Robin BARTHELET, nouveau chargé de mission SCoT-Urbanisme qui a pris ses fonctions le 19 septembre dernier, et demande qu'un tour de table soit réalisé.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET SIGNATURE DU FEUILLET DE CLOTURE DU BUREAU DU 08/09/2022

Didier CHEMINOT rappelle aux membres du bureau qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation de la part des membres présents, le président propose de valider le document.

→ Les membres du Bureau valident, à l'unanimité, le procès-verbal.

→ Le feuillet de clôture du bureau est signé par le président et le secrétaire de séance désigné lors de la séance du 8 septembre 2022, à savoir Frédérick HENNING.

2-SCoT-URBANISME

■ Révision du SRADDET : réponse du SCoT sur la proposition faite par la Région en matière de réduction de consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)

Christelle CLEMENT, vice-présidente en charge du SCoT, et Robin BARTHELET reviennent sur les ateliers régionaux SRADDET qui se sont tenus à Beaune, Dijon et au Creusot ainsi que sur le webinaire de synthèse qui a eu lieu le 13 octobre dernier, dont ils présentent les principales diapositives (*voir en annexe*).

De nouveaux ateliers seront organisés d'ici fin 2022, en vue de l'arrêt du projet de modification du SRADDET en mars 2023, et d'une approbation du SRADDET modifiée en février 2024.

Christelle CLEMENT explique le choix de la maille retenue par la Région ainsi que le choix de la clé de répartition, qui est dite « composite » (*voir note explicative en annexe*).

Concernant les objectifs territoriaux, Régis VILLENEUVE s'inquiète du taux d'effort de 55,2% attendu pour le secteur graylois.

Alain BLINETTE rappelle qu'avant la tenue du dernier atelier régional, le taux d'effort était de 60% et que le choix d'un troisième critère basé sur la situation des territoires ruraux à faibles revenus et en déprise est appréciable.

Christelle CLEMENT lit aux membres au bureau le projet de courrier de réponse du SCoT qu'elle a travaillé avec Robin et Elsa, et qui doit être transmis à la Région pour le 18 novembre au plus tard.

Didier CHEMINOT souligne qu'il comprend le choix de la Région de s'être appuyé sur la base du Cerema, dans la mesure où il s'agit de la seule source de donnée objective et fiable, permettant d'obtenir des chiffres issus d'une méthode unique à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté.

→ Des précisions et des corrections sont apportées par le bureau au projet de courrier. Ces dernières seront intégrées dans la version finale du courrier.

3-CONTRACTUALISATIONS

■ LEADER 2023-2027 : désignation des membres du collège public

Le président, Didier CHEMINOT, rappelle que la décision de la Région quant aux territoires LEADER lauréats sera connue en janvier 2023.

En attendant, il est proposé de procéder, d'ici la fin d'année, à la nomination dans les trois EPCI, des membres du futur comité de programmation.

Il précise que cette instance doit être composée à parts égales de membres privés et de membres publics. Les membres privés seront au nombre de 15. Les collectivités devront ainsi désigner 15 élus, soit 5 par EPCI.

Un projet de délibération, accompagné d'une note explicative, sera envoyé dans les jours à venir, afin que ce point puisse être ajouté à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

→ Les membres du Bureau prennent note de cette information.

■ **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

Le président, Didier CHEMINOT, indique qu'une réunion technique s'est tenue le 4 novembre dernier entre les services de la Préfecture et les directeurs des EPCI et du PETR afin de faire un point sur les actions 2022 retenues et sur les prochaines à inscrire dans la convention 2023.

Il précise que les fiches-actions n'ont pas encore été toutes recensées mais qu'elles devront l'être pour le prochain comité de pilotage qui devrait se tenir le 16 décembre (date en cours de validation).

Laurence MAIRE annonce également qu'au vu du grand nombre de projets qui s'annoncent, la Préfecture demande qu'une priorisation soit effectuée au sein des territoires. Dans le cas contraire, l'Etat effectuera lui-même du tri, à l'instar de l'année 2022 lors du choix des opérations éligibles.

→ Les membres du Bureau prennent note de cette information.

■ **Contrat « Territoire En Action »**

Laurence MAIRE rappelle que

- le contrat TEA doit être finalisé pour le 31 mars 2023 au plus tard,
- ce dernier devra comporter la présentation de la stratégie de territoire et la ventilation de l'enveloppe affectée pour la période 2022-2026 entre les deux axes obligatoires (adaptation au changement climatique et services à la population) et les axes optionnels (santé, mobilités et/ou axe thématique libre),
- la ventilation de l'enveloppe sera fixe sur la période 2022-2026 (l'argent affecté non utilisé sera perdu), une clause de revoyure n'étant envisagée qu'à partir de 2027.
- le soutien financier régional à l'ingénierie du PETR (chargés de mission) s'inscrira en complémentarité directe avec les axes thématiques qui seront retenus par le Pays.
Par exemple, pas de soutien financier au poste de chargé de mission « santé » si cet axe n'est pas retenu par le PETR.

A la suite des premiers entretiens avec les EPCI, il apparaît justement qu'aucun projet ne s'inscrirait pour l'instant dans l'axe « santé ». Ajouté au fait que le PETR peine à recruter un(e) chargé(e) de mission, se pose donc la question d'affecter malgré tout une partie de l'enveloppe, même minime, sur cette thématique.

La question d'une programmation immédiate des opérations ou d'une intégration au fil de l'eau dans le futur contrat est également posée.

→ Les membres du Bureau prennent note de cette information.

→ Ils se positionnent également pour une intégration des projets au fil de l'eau afin de laisser plus de souplesse.

5-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

■ Point d'information sur la composition actuelle de l'équipe technique et sur les recrutements en cours

Outre Robin BARTHELET, qui a été présenté en début de séance, le président, Didier CHEMINOT, annonce les prises de fonctions suivantes depuis le 1^{er} novembre :

- Sandrine DESNOYERS, en tant qu'adjoite administrative et comptable, à hauteur de 12 heures hebdomadaires
- Sophie OVIGNE, en tant que chargée de mission fonds européens, à hauteur de 17,5 heures hebdomadaires.

Il rappelle que le poste de chargé(e) de mission « santé-environnement » est toujours à pourvoir, les deux précédents recrutements n'ayant pas permis de trouver le profil adéquat.

Jocelyn CHENEVIER demande si l'offre a été publiée sur Pôle Emploi et l'Apec.

Laurence MAIRE indique que l'offre a été uniquement publiée sur « Emploi territorial » et sur le site de la Fédération des Pays (ANPP). Elle a également été transmise dans différents réseaux (ARS, Région BFC...). Pôle Emploi n'a pas été envisagé, dans la mesure où les métiers de la fonction publique territoriale peinent à être catégorisés et que les profils qui répondent aux annonces sont très éloignés de ceux recherchés.

Jocelyn CHENEVIER propose néanmoins de transmettre le contact d'une personne à Pôle Emploi, susceptible d'aider le Pays à rédiger l'offre en vue de sa diffusion via cet organisme.

■ Expérimentation covoiturage avec la Région BFC

Le président, Didier CHEMINOT, effectue un point sur l'état d'avancement du projet d'expérimentation de covoiturage avec la Région et la société « 1km à pied ».

Il s'agit désormais d'organiser une réunion de présentation aux principaux employeurs du territoire et du Val marnaysien, inclus dans le projet, l'objectif étant d'obtenir l'accord de participation de 5 à 10 d'entre eux.

A ce jour, ont montré leur intérêt les entreprises suivantes : le CH70, Plastigray, Intermarché, Silac, Webhelp, Brisard Druet.

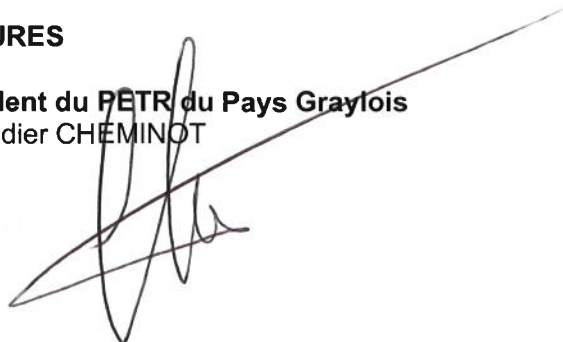
Didier CHEMINOT sollicite l'appui des élus pour trouver un contact chez John Deere et chez Milleret.

Michel RENEVIER et Jocelyn CHENEVIER vont lui transmettre des contacts.

Les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 20h15.

SIGNATURES

Le président du PETR du Pays Graylois
Didier CHEMINOT



Le secrétaire de séance
Régis VILLENEUVE

